

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1851

16 juillet 2014

SOMMAIRE

Affinia Luxembourg Finance S.à r.l 88843	Geoholding
African Equities88803	German Mittelstand Equipment Finance
Ampere Luxembourg S.à r.l 88830	S.A 88810
Asia Real Estate Prime Development Fund	GME Office Solutions s.à r.l 88805
88806	Greendale
Assaloca Management S.à r.l 88805	Greendale S.A
Boutique du Monde S.A 88802	Grunt S.à r.l
Boutique du Monde S.A 88802	G.T. Immobilière S.A.
Boutique Tiers Monde S.A	Hansteen Borsigstrasse S.à r.l 88807
Boutique Tiers Monde S.A	H.P.I. Holding S.A 88839
Fairfax S.A 88803	HR Communication S.A
Finimmo Luxembourg S.A88804	Immocris
First Innovation Invest Research S.A 88804	Inclusive Finance Network Luxembourg
Flotech S.A	
FMR S.à r.l	Intfideco 88809
Foncière des Caraïbes S.A 88805	LM1 S.A 88804
Fourteen Alison S.à r.l88823	LPOV Holdings 2 S.à r.l
FPC Fulgor Participations S.A 88805	Napier S.à r.l
G3F SA 88808	One + One S.à r.l
G4S Security Solutions S.à r.l 88822	Platon Capital S.à r.l 88848
Galea Finance S.A88806	Soho Holding
Galea Finance S.A88806	UniCredit International Bank (Luxem-
Garage Kieffer Frères88808	bourg) S.A88800
Genco S.A	Vie Privée Immobilière S.à r.l 88808
Genuss & Harmonie Premiumgastrono-	Wickler Patrimoine S.A 88846
mie Luxembourg S.à r.l 88809	



Napier S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 134.975.

EXTRAIT

La soussignée SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., en tant que domiciliataire de la société Napier S.à r.l., inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B134975, ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société avec effet le 8 mai 2014 suite à la fin du contrat de domiciliation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 8 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire de sociétés

Référence de publication: 2014068338/16.

(140080043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Boutique du Monde S.A., Société Anonyme, (anc. Boutique Tiers Monde S.A.).

Siège social: L-1623 Luxembourg, 6, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg B 16.942.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 décembre 2011

Il résulte des décisions prises en date du 12 décembre 2011 que l'assemblée générale décide de renouveler:

- Le mandat de madame Berthy Braun-Ludwig en tant qu'administratrice jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur le bilan de 2010;
- Le mandat de madame Renée Estgen-Mertens en tant qu'administratrice jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur le bilan de 2010;
- Le mandat de madame Fernande Schaack-Rasquin en tant qu'administratrice jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur le bilan de 2010;
- Le mandat de madame Barbara Michaelis en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur le bilan de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068760/18.

(140080855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Boutique du Monde S.A., Société Anonyme, (anc. Boutique Tiers Monde S.A.).

Siège social: L-1623 Luxembourg, 6, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg B 16.942.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 novembre 2007

Il résulte des décisions prises en date du 26 novembre 2007 que l'assemblée générale décide de renouveler:

- Le mandat de madame Berthy Braun-Ludwig en tant qu'administratrice pour une durée de 3 ans, jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur le bilan de 2009;
- Le mandat de madame Renée Estgen-Mertens en tant qu'administratrice pour une durée de 3 ans, jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur le bilan de 2009;
- Le mandat de madame Fernande Schaack-Rasquin en tant qu'administratrice pour une durée de 3 ans, jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur le bilan de 2009;
- Le mandat de madame Marianne Waringo-Raus en tant qu'administratrice pour une durée de 3 ans, jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur le bilan de 2009;
- Le mandat de madame Barbara Michaelis en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans, jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur le bilan de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068761/20.

(140080855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.



FMR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 27, Op der Heed. R.C.S. Luxembourg B 147.957.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066615/10.

(140077525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Fairfax S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 57.947.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 26.04.2005 avec la société FAIRFAX SA, ayant précédemment son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A Boulevard du Prince Henri et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 57.947, a été résiliée avec effet au 05/05/2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Référence de publication: 2014066594/11.

(140078189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Greendale, Société Anonyme, (anc. Greendale S.A.).

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités. R.C.S. Luxembourg B 62.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2014.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2014066648/13.

(140077930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

African Equities, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.819.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 25 avril 2014

- 1. La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA a démissionné de son mandat de commissaire.
- 2. La société coopérative Pricewaterhouse Coopers, R.C.S. Luxembourg B65477, ayant son siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été nommée comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Katia CAMBON, administrateur de catégorie A et présidente du conseil d'administration et de Mme Karoline WILLOT, administrateur de catégorie A, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour AFRICAN EQUITIES

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014068667/20.

(140080874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.



Flotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 42.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066614/9.

(140078461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

First Innovation Invest Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.441.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014066612/10.

(140077911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Finimmo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 94.364.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

FINIMMO LUXEMBOURG SA

Référence de publication: 2014066610/11.

(140078562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

LM1 S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 160.528.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique du 02 avril 2014

Acceptation de la démission de la société DURHAM MANAGEMENT LTD de son mandat d'Administrateur unique; Acceptation de la démission de M. Vincent TUCCI de son mandat de Commissaire;

Nomination de l'Administrateur unique:

- M. Vincent TUCCI, Administrateur de société, né à Moyeuvre-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

L'Administrateur unique est nommé pour un mandat d'une durée de trois ans.

Nomination, en remplacement du Commissaire

- la société FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS SA, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

Le Commissaire est nommé pour un mandat d'une durée de trois ans.

Transfert du siège social de la société du 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2014.

Pour LM1 S.A.

L'administrateur unique

Référence de publication: 2014069029/24.

(140081107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.



GME Office Solutions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 5-7, Berlerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 161.868.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014066643/10.

(140077732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

FPC Fulgor Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 68.444.

Il résulte que le siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg de la société FPC Fulgor Participations S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.68.444, a été dénoncé le 9 mai 2014 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA

Référence de publication: 2014066618/11.

(140077593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Foncière des Caraïbes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 83.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FONCIERE DES CARAIBES S.A.

Signature

Référence de publication: 2014066616/12.

(140078113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Assaloca Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 161.288.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 15 décembre 2013, que:

- Monsieur Fabrizio Montanari, né le 29 mars 1967 à Beinasco (Italie), demeurant au 13, Villaggio Gaudi, I-10094 Giaveno (Italie), a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 28 avril 2014 pour une période indéterminée; et
- Démission de Monsieur Marc André Frochaux de sa fonction de gérant de la Société a été approuvée et acceptée avec effet au 28 avril 2014.

Il résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Franck Willaime,
- Monsieur Claude Lai, et
- Monsieur Fabrizio Montanari.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014068651/21.

(140080552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.



Galea Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066634/9.

(140077956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Galea Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066635/9.

(140077957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 103.341.

L'adresse professionnelle de l'administrateur et vice-président M. Waleed El-Amir a changé:

- Ancienne adresse: 1, Via San Protaso, I-20121 Milano
- Nouvelle adresse: 3, Piazza Gae Aulenti, I-20154 Milan

L'adresse professionnelle de l'administrateur M. Stefano Ceccacci a changé:

- Ancienne adresse: 1, Via San Protaso, I-20121 Milan
- Nouvelle adresse: 3, Piazza Gae Aulenti, I-20154 Milan

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

UniCredit Internatianal Bank (Luxembourg S.A.)

Signatures

Référence de publication: 2014067849/17.

(140079132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Asia Real Estate Prime Development Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.347.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2014, les actionnaires de 'Asia Real Estate Prime Development Fund' ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection des membres du conseil d'administration de la société. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015:
 - * Chan Fook KHEONG
 - * Say Teik SHIH
 - * Thomas MELCHIOR
- Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2014067950/19.

(140079836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.



G.T. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G.T. Immobilière S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014066621/11.

(140078059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Borsigstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.486.

Veuillez noter que le siège social de l'associée unique, Hansteen Germany Holdings S.à r.l, a changé et se trouve désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, depuis le 27 mars 2014.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Hansteen Borsigstrasse S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066657/13.

(140078119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

One + One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 178.034.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société, en date du 14 mai 2014:

Suite à des cessions de parts intervenues sous seing privé, les cent (100,-) parts d'une valeur nominale de cent vingtcinq € (125,- euros) chacune, de la société ONE + ONE S.àr.l. avec siège à L - 1260 Luxembourg 1, Rue de Bonnevoie, sont dès à présents souscrites comme suit:

Monsieur Johny LOPES TAVARES,

né le 13 février 1982 à Ettelbruck,

Monsieur José Jorge DE ALMEIDA LOPES PEREIRA,

né le 10 juillet 1981 à Santa Catarina/Santiago (Cap Vert)

Madame Cindy NEIERTZ, née le 11.06.1986 à Luxembourg,

Monsieur Cheikh Ibrahima NIANG,

né le 28 septembre 1978 à Sokone (Sénégal),

Monsieur Monsieur Johny LOPES TAVARES, né le 13 février 1982 à Ettelbruck, demeurant à L -9133 Schieren, 6, Route de Stegen, est reconfirmé dans son mandat de gérant technique

Monsieur José Jorge DE ALMEIDA LOPES PEREIRA, né le 10 juillet 1981 à Santa Catarina/Santiago (Cap Vert) demeurant à L - 7480 Lintgen, 80, Rue Principale, est reconfirmé dans son mandat de gérant administratif.

La société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restriction par les signatures conjointes du gérant administratif et du gérant technique.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Pour ONE + ONE S.àr.l.

Référence de publication: 2014068370/30.

(140079890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.



G3F SA, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5751 Frisange, 16B, rue Robert Schuman. R.C.S. Luxembourg B 117.842.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014066652/10.

(140078365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Garage Kieffer Frères, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 110, route de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 12.098.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2014066622/11.

(140077619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Vie Privée Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 2, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 108.061.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIE PRIVEE IMMOBILIERE S.à r.l. Société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014067153/12.

(140078174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

LPOV Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 181.818,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.444.

Il est à noter que les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Martin Pollard de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de nommer Monsieur Richard Stone, né le 13 Juillet 1977 à Epsom, Angleterre, demeurant professionnellement au One Curzon Street, London W1J 5HD, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Madame Stéphanie Duval, gérante

Madame Virginie Vely, gérante

Monsieur Richard Stone, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LPOV Holdings 2 S.à r.l.

Virginie Vely

Mandataire

Référence de publication: 2014068296/21.

(140079716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.



Genuss & Harmonie Premiumgastronomie Luxembourg S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 104.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2014066625/11.

(140077610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Intfideco, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.884.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTFIDECO

LOUV S.à r.l. / C. MOGNOL

Signature / -

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014068227/13.

(140079984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Soho Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.164.

Extrait de l'assemblée générale du 20 mars 2014

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

L'assemblée prend acte et accepte la démission de Madame Catherine CALVI de son poste d'administrateur et décide de nommer en remplacement Monsieur Eddy WIRTZ avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, dont il terminera le mandat. Le mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014067801/15.

(140079213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

HR Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 184.286.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 16 avril 2014

L'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Yves MEIJER, demeurant professionnellement à L-4440 SOLEU-VRE, 125A rue d'Esch au conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 16 avril 2014

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 16 avril 2014 que:

Mr. Robert HEVER est révoqué avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Mr. Yves MEIJER est nommé administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068208/15.

(140079600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.



German Mittelstand Equipment Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre. R.C.S. Luxembourg B 186.954.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eight day of April.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Stichting German Mittelstand Equipment Finance, a foundation duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, with principal office at Barbara Strozzilaan 101, 1083 HN Amsterdam and registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 60419830;

represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given in under private seal;

which proxy after being signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") of the Company:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Corporate object, Compartment, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended, and by the present Articles of Incorporation.

The Company may have one or more shareholders. In case it has only one shareholder, the Company will not be dissolved by the death, dissolution, liquidation or similar events which may affect the sole shareholder.

The company will exist under the name of "German Mittelstand Equipment Finance S.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the same municipality by a resolution of its board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

- **Art. 3. Corporate Object.** The corporate object of the Company is the entering into and the performance of any transactions permitted under the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended, including, inter alia, the acquisition and assumption, by any means, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets (including, without limitation, any kind of securities), moveable or immoveable, tangible or intangible, receivables or liabilities of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties and the issuing of securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (each, a "Securitisation"). It may in particular:
- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets, hold and dispose of any assets in any manner and/or assume risks relating to any assets;
 - exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- give guarantees and/or grant security interests over its assets to the extent permitted by the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended;
 - make deposits at banks or with other depositaries;
- borrow or raise funds, issue to the public bonds, notes, certificates, warrants and other securities and any financial instruments whose value or yield depends directly or indirectly on the risks relating to these assets, in order to carry out its activity within the frame of its corporate objects, including, without limitation, any payment or other obligation it has under any of its securities or under any agreement to be entered into in the context of a Securitisation;
 - enter into and maintain swaps, options, forwards, futures, derivatives and foreign exchange transactions;
- in compliance with article 61(1) of the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended, transfer any of its assets against due consideration and/or in accordance with the relevant issue documentation;
 - raise temporary and/or ancillary financings for securitisation transactions.



The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended.

The Company may carry out any transactions which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended, to which the Company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that the same are not contrary to the foregoing purposes.

The Company will not issue transferable securities on a continuous basis to the public within the meaning of the Securitisation Law.

The Company may sell, assign, re-acquire and dispose of any and all of the assets through any means (including by way of sale, assignment, exchange, contribution or through derivative or swap transactions) as described in the terms and conditions of the relevant securities or the relevant prospectus or information memorandum and in general manage the assets on a continuous and ongoing basis.

The Company may in the context of its Securitisations proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities. The Company may grant any kind of security interests under any law to any trustee, security trustee, security agent, fiduciary-representative or any other person representing the investors or any other party involved in the Securitisation or with whom the Company entered into agreements in connection with a Securitisation in order to secure its payment or other obligations under any agreement to be entered into by the Company in connection with a Securitisation. The Company may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary to prepare, carry out and wind up or are incidental to, a Securitisation.

The Company may assign or transfer part or all of the assets, however only in accordance with and subject to the terms and conditions of the securities to be issued and the contractual provisions of the agreements to be entered into in connection with the Securitisation.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, which are directly or indirectly connected or useful to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Compartments. The board of directors of the Company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the board of directors creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) relate to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

The Company may issue series or tranches of securities whose value or yield is linked to one or more specific compartments or to specific assets or risks or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims.

Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be allocated to the same compartment as the asset from which it was derived and where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular compartment or to any action taken in connection with a particular compartment or its assets, such liability shall be allocated to the relevant compartment. In the case where any asset of the Company is not attributable to a particular compartment, the board of directors of the Company shall have the discretion to determine the basis and the extent upon which any such assets shall be allocated or apportioned between compartments.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company creating such compartment, no resolution of the board of directors of the Company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.



Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole and which cannot be attributed to a particular compartment shall be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any compartment. If the aforementioned fees, costs, expenses and other liabilities cannot be otherwise funded, they shall be apportioned pro rata among the compartments of the Company upon a decision of the board of directors.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Corporate capital, Shares

Art. 6.Corporate Capital. The Company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand euro (€31,000) divided into thirty one (31) shares with a par value of one thousand euro (€ 1,000) each.

The corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Art. 7. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

Chapter III. - Board of directors, Approved independent auditor(s)

Art. 8. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders. However, in case the Company has only one shareholder, the board of directors may be composed of only one member appointed by the sole shareholder.

The Company shall have at least one director at all times.

A director which is a legal entity must appoint a permanent representative.

The directors shall be elected by the sole shareholder (or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders), which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years. They are re-eligible for election following that period. A director may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder (or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the general meeting of shareholders). Each director shall hold office until its successor is elected.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholder (s) shall ratify the election at their next general meeting.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. If there are several directors, the board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require. The meeting shall be at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his/her absence the general meeting of shareholders or the board of directors will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present or represented at the general meeting of shareholders or the meeting of the board of directors, respectively.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, telex, e-mail, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, e-mail, fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his/her proxy in writing or by cable, telex, e-mail, fax; or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The chairman of the board of directors shall have a casting vote.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously and permitting their identification. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in



several separate documents having the same content. The date of such written decision shall be the date of the last signature.

The members of the board of directors as well as any other person(s) attending the meeting of the board of directors, shall not disclose, even after the end of their relationship, the information they possess on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the Company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it in the public interest.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting or in his/her absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting and one other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors, chairman pro tempore, by the secretary or by two directors.

If the board of directors is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole director shall be documented in writing.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate objects.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

- **Art. 12. Delegation of Powers.** The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.
- Art. 13. Conflicts of Interest. If any member of the board of directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the board of directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the board of directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the board of directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors, when the board is composed of at least three (3) members, or by the single signature of the sole director when the board of directors is composed of only one (1) member, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Art. 15. Approved Independent Auditor(s). The accounts of the Company are audited by one or more approved independent and duly authorised auditors (réviseur d'entreprises agréé).

The approved independent auditor(s) shall be appointed or removed by the board of directors of the Company in accordance with the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended,, which shall determine their number and the duration of their appointment.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Shareholders. As long as one shareholder holds all shares in the Company, all powers vested in the general meeting of the shareholders will be exercised by the sole shareholder.



In case of plurality of shareholders, any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 11 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the notice convening the meeting on the second Friday of the month of May each year, at 10:00 a.m. and for the first time in 2015.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 18. Other General Meetings. The board of directors may convene other general meetings of shareholders at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 19. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law, unless otherwise provided herein.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex, email or fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram or provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes of those present or represented and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be transmitted on a continuous basis.

Chapter V. - Fiscal year, Allocation of profits

Art. 20. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts.

Art. 21. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend from time to time, provided that the amounts proposed by the board of directors is never exceeded. Interim dividends may be declared and paid by the board of directors and in case of one director by the director subject to observing the terms and conditions provided for by the law. No distribution of dividends may be made if, as a result thereof, the capital of the Company falls below the minimum prescribed law.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

Subject to the conditions fixed by the law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board of directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.



Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation of the Company. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable), the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders or the board of directors which will determine their powers and their compensation.

Each compartment of the Company may be liquidated separately without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment.

Art. 23. Dissolution, Liquidation of compartment. Without prejudice to the provisions set out in the penultimate paragraph of article 4, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the board of directors of the Company.

Chapter VII. - Limited recourse, Non petition and subordination

Art. 24. Limited Recourse. Claims against the Company of holders of debt securities and instruments issued by the Company or any other creditors of the Company are limited in recourse to the assets of the Company.

In case several compartments have been created by the board of directors of the Company each Compartment shall correspond to a distinct part of the assets. As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors, investors and holders of debt securities and instruments related to a Compartment or arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are strictly limited to the assets of that Compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors and holders of debt securities and instruments. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

- **Art. 25. Non Petition.** No holder of any debt securities and instruments issued by the Company for any of its Compartments or any other creditor of any Compartment of the Company may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings.
- **Art. 26. Subordination.** Creditors and investors of the Company agree, accept and acknowledge that their rights may be subordinated to the rights of other creditors or investors of the Company.

Chapter VIII. - Applicable law, Amendment of articles of incorporation

- **Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and/or completed and by the Luxembourg law on securitisation of 22 March 2004, as amended.
- **Art. 28. Amendment of Articles of Incorporation.** These Articles of Incorporation may be amended from time to time by the shareholders, subject to a quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2014.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in the year 2015.

Subscription and payment

The party appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the Company, has subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholder	Subscribed	Number	Payments
	Capital	of Shares	
Stichting German Mittelstand Equipment Finance	31,000 €	31	31,000 €
Total	31,000 €	31	31,000 €

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.



Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand seven thousand euro (EUR 1,700.-).

Shareholders resolution

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to adopt the following resolutions.

I) The number of directors is set at three.

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2015:

- 1. Preeti Kotwani Khitri, having her professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, born in Ujjain (India) on March 06, 1979;
- 2. Petronella Johanna Sophia Dunselman, having her professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, born in Amsterdam (the Netherlands) on April 6, 1965;
- 3. Zamyra Heleen Cammans, having her professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, born in Utrecht (the Netherlands) on February 11, 1969.
 - II) The registered office of the Company is established at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same person appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril.

Par devant nous Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Stichting German Mittelstand Equipment Finance, une fondation dûment constitué et existant valablement selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Barbara Strozzilaan 101, 1083HN Amsterdam, et enregistrée auprès du registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 60419830

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Le dit comparant, représenté comme déclaré ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les «Statuts») de la Société:

Chapitre I er . - Forme Juridique, Dénomination, Siège social, Objet, Compartiment, Durée

Art. 1 ^{er} . Forme Juridique, Dénomination. Il est créé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 22 Mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Dans l'hypothèse ou la société n'a qu'un seul actionnaire, la société ne sera pas dissoute par les événements décès, dissolution, liquidation ou similaires qui pourraient affecter l'actionnaire unique.

La société existera sous le nom de 'German Mittelstand Equipment Finance S.A.'.

Art. 2. Siège social. La société aura son siège social dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la commune par une résolution de son conseil d'administration.

Dans le cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre ou qui pourrait interférer avec les activités normales de la société à son siège social le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet social de la société est la conclusion et l'exécution de toute transaction permise par la loi du 22 Mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée, y compris, entre autres, l'acquisition et la prise en charge, par tout



moyen, directement ou par un autre véhicule, des risques liés aux créances, autres biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, créances et dettes de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers et la délivrance des titres dont la valeur ou le rendement dépendent des risques tels que définis dans la loi du 22 Mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée.

Il peut en particulier:

- Acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous actifs, détenir et céder des actifs de quelque manière et / ou d'assumer les risques liés à des actifs;
 - Exercer tous les droits attachés à ces actifs et des risques;
- Donner des garanties et / ou des sûretés sur ses actifs, dans la mesure permise par la loi du 22 Mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée;
 - Effectuer des dépôts dans les banques ou tous autres dépositaires;
- Recueillir des fonds, émettre des obligations, billets, certificats, warrants et autres titres de créance et des instruments financiers, afin de mener à bien son activité dans le cadre de son objet social;
- Conclure et maintenir des swaps, options, contrats à terme, contrats à terme, produits dérivés et opérations de change;
- Conformément à l'article 61 (1) de la loi du 22 Mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée, de transférer ses actifs contre juste rémunération et / ou conformément à la documentation en vigueur;
 - Accroître les financements temporaires et / ou accessoires pour les opérations de titrisation.

La Société peut vendre, céder, acquérir ou ré acquérir et disposer toutes sortes d'actifs par tous moyens (y compris par voie de vente, de cession, d'échange, d'apport ou par des opérations sur instruments dérivés ou swap) et tel que définie par les termes des titres concernés ou par le prospectus ou principales note d'information et la Société gère les actifs sur une base continue et permanente.

La Société peut, dans le cadre de ses activités de titrisation procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit directement ou indirectement, de participations, droits et intérêts et obligations de sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière des actions, des obligations, des débentures, des billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute nature et les contrats celui-ci ou qui s'y rapportent, et (iii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille (y compris, entre autres, les avoirs visés au (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut également acquérir et détenir des participations dans des sociétés, des sociétés en commandite, les fiducies, fonds et autres entités. La Société peut accorder sorte de sûretés à tout syndic, syndic de sécurité, agent de sécurité, représentant-fiduciaire ou toute autre personne représentant les investisseurs ou toute autre partie impliquée dans la titrisation ou avec qui la Société a conclu des accords dans le cadre avec une titrisation afin de sécuriser son paiement ou d'autres obligations en vertu de tout accord qui sera conclu par la Société dans le cadre d'une titrisation. La Société peut conclure tout contrat ou instrument (y compris, sans limitation, les dérivés) et peut émettre, signer, approuver ou de ratifier tout document et peut faire et autoriser tous les actes et les choses qui sont nécessaires pour préparer, réaliser et liquider ou sont accessoire à une titrisation.

La Société peut céder ou transférer tout ou partie des actifs, mais seulement en conformité avec et sous réserve des termes et conditions des titres à émettre et les dispositions contractuelles des accords devant être conclus dans le cadre de la titrisation.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres, qui sont directement ou indirectement liées ou utiles pour faciliter la réalisation de son objet.

L'énumération précitée est énonciative et non exhaustive, mais est soumise aux dispositions de la loi du 22 Mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée.

La société peut effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut effectuer tout autre acte ou mener toute autre activité licite et permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 Mars 2004 sur la titrisation, tel que modifié, auquel la société est soumise, que, dans les deux cas, sont accessoires et nécessaires ou utiles à la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus, à condition que les mêmes ne sont pas contraires aux buts ci-dessus.

La Société ne pourra émettre des valeurs mobilières sur une base continue au public au sens de la Loi sur la Titrisation.

Art. 4. Compartiment. Le conseil d'administration de la Société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et plus particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Chaque compartiment devra correspondre, sauf stipulation contraire dans la résolution du conseil d'administration créant un tel compartiment, à une partie distincte de l'actif et du passif en rapport avec le financement y relatif. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date de ces résolutions.

Entre investisseurs chaque compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la Société (i) qui ont été désignés comme rattachés à un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment, sont strictement limités aux actifs



de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers. Les investisseurs et les créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Les coûts, dépenses et autres charges réalisées pour le compte de la Société dans son ensemble, seront des charges générales de la Société et ne devront pas êtres payés avec l'actif d'un quelconque compartiment. Dans le cas où les coûts, les dépenses susmentionnées ainsi que d'autres charges ne peuvent être autrement réglées, ils devront être distribués au pro rata sur les compartiments de la Société sur décision du conseil d'administration

Art. 5. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II - Capital social, Actions

Art. 6. Capital Social. La société a un capital émis et libéré d'un montant de trente et un mille euros (€ 31.000) divisé en trente une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée telle que prévue par la loi du Luxembourgeoise relatif à la modification de ces statuts.

La Société peut, dans la mesure et dans les conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Les actions. Les actions sont et resteront sous la forme d'actions nominatives.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Reviseur(s) d'entreprise

Art. 8. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, dans le cas où l'entreprise n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur nommé par l'actionnaire unique.

La société doit avoir au moins un administrateur à tout moment.

Un administrateur qui est une personne morale doit désigner un représentant permanent.

Les administrateurs sont élus par l'actionnaire unique (ou, en cas de pluralité des actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires), qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six (6) ans. Ils sont rééligibles lors de la prochaine élection. Un administrateur peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'actionnaire unique (ou, en cas de pluralité des actionnaires, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires).

Dans l'hypothèse ou un ou plusieurs postes deviendraient vacants au sein du conseil d'administration en raison du décès, démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire pour combler cette vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'actionnaire (s) ratifiera la nomination lors de la prochaine assemblée générale.

Art. 9. Les réunions du Conseil d'administration. S'il y a plusieurs administrateurs, le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président préside toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil nommera un autre administrateur comme président pro tempore de cette assemblée générale des actionnaires ou de la réunion du conseil d'administration par un vote majoritaire des membres présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion du conseil d'administration, respectivement.

Toute réunion du conseil d'administration sera précède d'un avis approuvé par le conseil d'administration donné par lettre, télex, e-mail, fax ou tout autre moyen électronique à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant le jour fixé pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront énoncées dans l'avis de convocation. L'avis doit indiquer le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Chaque administrateur peut renoncer à cet avis par son consentement par écrit ou par câble, télex, e-mail, fax ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions tenues aux heures et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil d'administration.



Tout administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur comme son mandataire par écrit ou par câble, télex, e-mail, fax, ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil par des moyens d'une conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer les uns avec les autres simultanément et permettant leur identification. Cette participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion et les délibérations de la réunion sera retransmise sur une base continue.

Une décision écrite, signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu. La date d'une telle décision écrite sera la date de signature du dernière signature.

Les membres du conseil d'administration ainsi que toute autre personne (s) participant à la réunion du conseil d'administration, ne doit pas divulguer, même après la fin de leur relation, l'information dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation pourrait nuire aux intérêts de la société, sauf dans les cas où une telle divulgation est exigée ou admise en vertu des exigences légales ou réglementaires, ou si c'est dans l'intérêt public.

Art. 10. Procès-verbal des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront ci-joint.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui sont produites en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Si le conseil d'administration est composé d'un seul (1) membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. Dans ce cas, le conseil d'administration nomme les membres de ce comité (s) et déterminer les pouvoirs du comité (s).

- Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société dans la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants, cadres, employés ou autres personnes qui peuvent mais ne doivent pas être des actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou procurations, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.
- **Art. 13. Conflits d'intérêts.** Si un membre du conseil d'administration de la société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la société, ce membre doit divulguer son intérêt personnel au conseil d'administration et ne doit pas considérer ou voter sur une telle transaction.

Cette transaction et l'intérêt de cet administrateur qui y sont divulguées dans un rapport spécial à la prochaine assemblée générale des actionnaires avant tout vote par celle-ci sur toute autre résolution.

Si le conseil d'administration est composé de seulement un (1) membre il suffit que les transactions entre la société et son directeur, qui a un intérêt opposé, être consignées par écrit. Les paragraphes précédents du présent article ne s'appliquent pas si: (i) l'opération en question est conclue dans des conditions de marché équitables et (ii) s'inscrit dans le cours normal des activités de l'entreprise.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du conseil d'administration ou d'un dirigeant de la société a un intérêt personnel, ou est un administrateur, associé, membre, actionnaire, dirigeant ou employé de cette autre société ou entreprise. Toute personne liée de dessus décrit avec une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires ne doit pas, en raison de cette affiliation avec cette autre société ou firme, automatiquement empêché de délibérer, de voter ou d'agir sur toutes questions concernant un tel contrat ou autre transaction.

Art. 14. Représentation de la Société. La société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs, lorsque le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, ou par la seule signature de l'administrateur unique lorsque le conseil d'administration est composé d'une seule (1) membre, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion



journalière, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne (s) à qui le pouvoir de signature a une telle été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Tout litige impliquant la Société, soit comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

Art. 15. Approuvé auditeur indépendant (s). Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs commissaires aux comptes indépendants agréés.

Le contrôleur des comptes agréés indépendant(s) seront nommés par le conseil d'administration de la société conformément aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relatif à la titrisation, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts de la société, tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires seront exercés par l'actionnaire unique.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée des actionnaires de la société représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 11 ci-dessus, il a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 17. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la société ou en tout autre lieu dans les limite de la commune du siège sociale qui pourra être spécifiée dans l'avis de convocation le second vendredi du mois de mai de chaque année, à 10h00

Art. 18. D'autres assemblées générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. Ces réunions doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital de la société l'exige.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger si, de l'avis du conseil d'administration, qui se produiront des circonstances de force majeure le requièrent.

Un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 10% du capital souscrit peuvent demander qu'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 19. Procédure, Vote. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées en conformité avec les dispositions de la loi.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, e-mail ou fax comme son mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être un actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple des voix.

Les copies ou extraits de ces procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Les actionnaires participant à une assemblée des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion et les délibérations de la réunion seront transmises sur une base continue

Chapitre V. - Année sociale, Répartition de profits

Art. 20. Exercice. Exercice social commence le premier jour de Janvier et se termine le dernier jour de Décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels.

Art. 21. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société, au moins cinq pour cent (5%) doit chaque année être affectés à la réserve requise par la loi (la "Réserve Légale"). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la société.

Après dotation à la réserve légale et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de la façon dont les bénéfices nets annuels seront éliminés. Il peut décider de verser la totalité ou une partie des bénéfices annuels nets à une réserve ou à une provision, de le reporter à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

Sous réserve des conditions fixées par la loi, le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes. Le conseil d'administration fixe le montant et la date de paiement de ces acomptes.



Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation de la Société. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité que pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires prévues par la loi.

Si la société est dissoute et liquidée anticipativement ou l'expiration de son mandat (le cas échéant), la liquidation de la société sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou du conseil d'administration qui déterminera leur pouvoirs.

Art. 23. Dissolution, Liquidation des compartiments. Sans préjudice des dispositions énoncées dans l'avant-dernier alinéa de l'article 4, et sous réserve de l'autorisation des actionnaires à une assemblée des actionnaires qui peuvent être exigées lorsque les statuts de la société sont modifiés, chaque compartiment de la Société peut être mis en liquidation et ses actions rachetées par une décision du conseil d'administration de la Société.

Chapitre VII. - Recours limité, Aucun droit de Pétition et Subordination

Art. 24. À recours limité. Les réclamations contre la société des détenteurs de titres de créance et des instruments émis par la société ou des autres créanciers de la société sont limités dans le recours à l'actif de l'entreprise.

Dans le cas où plusieurs compartiments ont été créés par le conseil d'administration de la Société chaque Compartiment correspond à une partie distincte des actifs. Dans les rapports entre investisseurs, chaque compartiment de la Société doit être traitée comme une entité distincte. Les droits des créanciers, des investisseurs et les détenteurs de titres de créance et instruments liés à un Compartiment ou née à l'occasion de la création, ou lors du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment sont strictement limités aux actifs de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces créanciers et de ses investisseurs et détenteurs de titres de créance et instruments. Les créanciers et les investisseurs de la Société dont les droits ne sont pas rattachés à un compartiment spécifique de la Société n'auront aucun droit aux actifs d'un tel compartiment.

Art. 25. Aucun droit de Pétition. Aucun détenteur de titres de créance et des instruments émis par la société pour n'importe lequel de ses compartiments ou de tout autre créancier de la société pour n'importe lequel de ses compartiments ne peut attacher un droit de pétition aux actifs de la Société ou des actifs des compartiments de la Société, agir contre ou donner son consentement à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de la gestion contrôlée, de sursis de paiement, de la composition, de moratoire ou de toutes autres procédures similaires.

Art. 26. Subordination. Les créanciers et les investisseurs de la Société sont d'accord, acceptent et reconnaissent que leurs droits peuvent être subordonnés aux droits des autres créanciers ou des investisseurs de la Société

Chapitre VIII. - Loi applicable

Art. 27. Droit applicable. Toutes les questions non régies par les présents Statuts doit être déterminée conformément à la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et / ou complétée, et par la loi luxembourgeoise sur la titrisation du 22 Mars 2004, tel que modifié.

Art. 28. Modification des statuts. Les Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par les actionnaires, sous réserve des conditions de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la société et finira le 31 Décembre 2014.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois le jour et l'heure et à l'endroit indiqué dans les statuts de l'année 2015.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la société, a souscrit au nombre d'actions et payé en espèces les montants ci-dessous:

Shareholder	Subscribed Capital	Number of Shares	Payments
Stichting German Mittelstand Equipment Finance	31,000 €	31	31,000 €
Total	31.000 €	31	31.000 €

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.



Évaluation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature que ce soit, qui incombent à payer par la société en raison de sa constitution, sont estimés à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Résolution des actionnaires

Les personnes désignées ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, ont immédiatement procédé à adopter les résolutions suivantes.

I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Les personnes suivantes ont été élues comme administrateurs jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015:

- 1. Preeti Kotwani Khitri, ayant son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, née à Ujjain (Inde) le 06 Mars 1979;
- 2. Petronella Johanna Sophia Dunselman, ayant son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, née à Amsterdam (Pays-Bas) le 6 Avril, 1965;
- 3. Zamyra Cammans Heleen, ayant son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, née à Utrecht (Pays-Bas) le 11 Février 1969.
 - II) Le siège social de la société est établi au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes, nommés ci-dessus, cet acte et les statuts de la société figurant aux présentes, sont rédigés en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte. Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mai 2014. Relation: EAC/2014/6143. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014068169/690.

(140079683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

G4S Security Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 19.541.

Les «pouvoirs signatures» au 05 Février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Mai 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014066653/11.

(140077365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Geoholding, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 38.176.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014068179/12.

(140079569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.



Genco S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 147.454.

La Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.A.R.L. dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de la société GENCO S.A. (RCS n° B147454) au 15-17, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014066638/9.

(140077542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Fourteen Alison S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 186.960.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The founder is here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Fourteen Alison S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have



no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

- **Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

- **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.
 - Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.
 - **Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, by the joint signature of two managers in the case of a board of managers, but in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by the signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory powers



shall have been delegated by two managers but, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager (including by way of representation).

- **Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.
 - Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10^{th} , 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

- Art. 16. The Company's financial year begins on January 1 st and closes on December 31 st.
- **Art. 17.** Each year, as of the 31 st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

- Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.
- **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.



When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1 st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

The first financial year shall begin today and end on 31 st December 2014.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:
- Mrs Yannick Poos, private employee, born on 19 th April 1968 in Libramont, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Mr. José Correia, private employee, born on 4 th October 1971 in Palmeira-Braga, Portugal, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of two managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois d'avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1 er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi



longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

- Art. 2. La dénomination de la société sera "Fourteen Alison S.à r.l.".
- **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

- **Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

- **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.
 - Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.
 - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la



tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant en cas de gérant unique, par la signature conjointe de deux gérants en cas d'un conseil de gérance, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature ou par la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par deux gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingtcinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.



Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

- **Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1 ^{er} , ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Madame Yannick Poos, employée privée, née le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Monsieur José Correia, employé privé, né le 4 octobre 1971 à Palmeira-Braga, Portugal, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2014. Relation: LAC/2014/20944. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014068153/393.

(140079865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Ampere Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 186.920.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of April.

Before us, the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, a notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ampere Equity Fund B.V., a Dutch private limited liability company (Besloten Vennootschap), having its registered office at Schiphol Boulevard 269, 1118BH Schiphol, the Netherlands, registered with the Dutch Commercial Registry, under number 30232346 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Mr Frederik Kuiper, Legal Manager, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature "ne varietur" by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Ampere Luxembourg S.à r.l." (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other



location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
 - 6.7. The Company may redeem its own shares, provided:
 - (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.



- 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.
- Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).
- 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
 - (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.
- **Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).
 - (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the General Meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the share-holders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
 - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.



- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- (x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
 - (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.
 - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
 - 13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:
- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
 - (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.
- 13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, within 6 (six) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.
- 14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires aux comptes (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires aux comptes are subject to reappointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:
 - (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and



(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the share-holders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) December 2014.

Subscription and payment

Ampere Equity Fund B.V., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by way of contribution in cash of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following legal entity is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

DIF Management Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies, under number B 156.872 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-).

2. The registered office of the Company is located at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois d'avril.

Par devant le soussigné, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Ampere Equity Fund B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas ayant son siège social à Schiphol Boulevard 269, 1118BH Schiphol, Pays-Bas, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Pays-Bas sous le numéro 30232346 (l'Associé Unique);

ici représentée par Monsieur Frederik Kuiper, legal manager, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seingprivé.

Après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "Ampere Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.



II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
 - 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
 - 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:
 - (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.
- Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil de Gérance).
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
 - (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de tout gérant.



- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
- **Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
- Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
 - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
 - (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du gérant et de l'associé envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
 - 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:



- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
 - (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.
- 13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Les commissaires aux comptes sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
 - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.



Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Ampere Equity Fund B.V., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La société suivante est nommée en tant que gérant unique de la Société pour une durée illimitée:

DIF Management Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro, B 156.872 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-).

2. Le siège social de la Société est situé au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand- duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: F. Kuiper et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2014. LAC/2014/16062. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014067231/494.

(140078812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Grunt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 40, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 90.984.

Les comptes annuels au 21 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066650/9.

(140078360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

H.P.I. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 28.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014066654/11.

(140078329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.



Inclusive Finance Network Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 39, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg F 9.956.

STATUTS

Titre I	Membres fondateurs	Page 1
Titre II	Dénomination, Objet, Siège, Durée	Page 3
Titre III	Exercice social	
Titre IV	Membres	Page 3
Titre V	Assemblée Générale	Page 4
Titre VI	Administration	Page 5
Titre VII	Cotisations et Contributions	Page 6
Titre VIII	Mode d'établissement des comptes	Page 6
Titre IX	Modification des statuts	Page 6
Titre X	Dissolution et liquidation	Page 6
Titre XI	Dispositions finales	Page 6

Titre I er . Membres fondateurs

Art. 1 er . Entre les soussignés:

- 1. ABBL (ASSOCIATION DES BANQUES ET BANQUIERS LUXEMBOURG), association sans but lucratif de droit luxembourgeois domiciliée 12 rue Erasme, BP 13, L-2010 Luxembourg et représentée par Catherine Bourin, membre du Comité de direction, de nationalités luxembourgeoise et française;
- 2. ADA (APPUI AU DEVELOPPEMENT AUTONOME), association sans but lucratif de droit luxembourgeois domiciliée 39 rue Giesener L-1631 Luxembourg et représentée par Arnaud Servais, Directeur exécutif, de nationalité belge;
- 3. ALFI (ASSOCIATION OF THE LUXEMBOURG FUND INDUSTRY), association sans but lucratif de droit luxembourgeois domiciliée 12 rue Erasme, BP 206, L-2012 Luxembourg et représentée par Anouk Agnes, membre du Comité de direction, de nationalité luxembourgeoise;
- 4. ARENDT ET MEDERNACH LUXEMBOURG, Etude d'avocats domiciliée 14 rue Erasme L-1468 Luxembourg et représentée par Anne Contreras, Avocate, de nationalité luxembourgeoise;
- 5. ATTF (AGENCE DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE FINANCIERE LUXEMBOURG), société anonyme de droit luxembourgeois domiciliée 12 rue Erasme, BP 13, L-2010 Luxembourg et représentée par Isabelle Goubin, Administrateur-délégué, de nationalité luxembourgeoise;
- 6. BEI (BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT), organe de l'Union européenne dont les Statuts figurent dans le Protocole n°5 annexé au Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne et au Traité sur l'Union Européenne et dont le siège se situe au 98-100 boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg, représenté par Edvardas Bumsteinas, Chef de l'unité Microfinance, de nationalité lituanienne;
- 7. DELOITTE AUDIT LUXEMBOURG, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois domiciliée 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg et représentée par Philippe Lenges, Partner, et Guillaume Brousse, Directeur, respectivement de nationalités belge et française;
- 8. EHP (ELVINGER, HOSS ET PRUSSEN), Etude d'avocats domiciliée 2 place Winston Churchill L-1340 Luxembourg et représentée par Marc Elvinger, avocat, de nationalité luxembourgeoise;
 - 9. ELVINGER MARC, avocat, domicilié 22, rue des Franciscaines, L-1539 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;
- 10. ERNST AND YOUNG LUXEMBOURG, société anonyme de droit luxembourgeois domiciliée 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Syrdall 2, BP 780, L-2017 Luxembourg et représentée par Alain Kinsch, Country Managing Partner, de nationalité luxembourgeoise;
- 11. ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES, DIRECTION DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT, représenté par Martine Schommer, Ministre plénipotentiaire, Directrice de la coopération au développement, de nationalité luxembourgeoise;
- 12. INNPACT, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois domiciliée 5 rue Jean Berteis L-1230 Luxembourg et représentée par Arnaud Gillin, Associé, de nationalité belge;
- 13. KPMG LUXEMBOURG, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois domiciliée 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg et représentée par Thomas Feld, membre du Comité de gérance, Chief Operations Officer, de nationalité allemande:
- 14. LFF (Luxembourg For Finance), groupement d'intérêt économique domicilié 12 rue Erasme, BP 904, L-2019 Luxembourg et représenté par Nicolas Mackel, Chief Executive Officer, de nationalité luxembourgeoise;



- 15. LMDF (LUXEMBOURG MICROFINANCE DEVELOPMENT FUND), social venture capital sub-fund de droit luxembourgeois domicilié 2 place de Metz L-1930 Luxembourg et représenté par Kaspar Wansleben, Administrateur-délégué, de nationalité allemande;
- 16. LUX-DEVELOPMENT, société anonyme de droit luxembourgeois domiciliée 10 rue de la Grève, BP 2273, L-1022 Luxembourg et représentée par Gaston Schwartz, Directeur général, de nationalité luxembourgeoise;
- 17. LuxFLAG (LUXEMBOURG FUND LABELLING AGENCY), association sans but lucratif de droit luxembourgeois domiciliée 12 rue Erasme L-1468 Luxembourg et représentée par Sachin Vankalas, Operations Officer, de nationalité indienne:
- 18. MAQUIL MICHEL, Conseiller économique domicilié 29, rue G.M. Lunsford E. Oliver L-2225 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;
- 19. MIN (MICROINSURANCE NETWORK), association sans but lucratif de droit luxembourgeois domiciliée 39 rue Giesener L-1631 Luxembourg et représentée par Véronique Faber, Directrice exécutive, de nationalité luxembourgeoise;
- 20. PwC (PRICEWATERHOUSECOOPERS LUXEMBOURG), société coopérative de droit luxembourgeois domiciliée 400 route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg et représentée par François Mousel, Directeur, de nationalité luxembourgeoise;
- 21. SOS FAIM LUXEMBOURG ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT, association sans but lucratif de droit luxembourgeois domiciliée 88 rue Victor Hugo L-4141 Esch-sur-Alzette

et représentée par Thierry Defense, Directeur, de nationalité belge;

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre II. Dénomination, Objet, Siège, Durée

- Art. 2. L'association porte la dénomination de Inclusive Finance Network Luxembourg, en abrégé InFiNe.lu.
- **Art. 3.** L'association a pour objet, en tant que réseau national de la finance inclusive et de la finance sociale comme outils de lutte contre la pauvreté et pour le développement durable:
- de contribuer au développement de savoir et de savoir-faire, par la stimulation et la coordination des échanges et collaboration entre les membres, ainsi que par une meilleure cohérence de leurs activités;
- de contribuer au renforcement et à la promotion d'un centre d'excellence au Luxembourg dans le domaine de la finance inclusive, en capitalisant sur le rôle de premier plan du pays dans le secteur financier et de la coopération au développement.
- **Art. 4.** L'association a son siège social à Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit sur le territoire national, par décision du Conseil d'administration.
 - Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

Titre III. Exercice social

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre IV. Membres

Art. 7. Peut être admise comme membre effectif de l'association, toute personne physique ou morale, domiciliée au Luxembourg, active dans le domaine de la finance inclusive ou de la finance sociale ou ayant un intérêt prouvé pour au moins un de ces secteurs.

Toute personne (physique ou morale) désirant faire partie de l'association doit introduire une demande d'adhésion écrite et motivée au Conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le Conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

- Art. 8. Le nombre minimum des membres est de trois.
- Art. 9. La qualité de membre de l'association se perd par:
- démission;
- radiation;
- la liquidation ou le décès de la personne.

Tout membre désirant quitter l'association doit le faire par courrier à adresser au Conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire de plein droit tout membre qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation annuelle au plus tard sept jours précédant l'Assemblée Générale suivante.

Après avoir été entendu par le Conseil d'administration pour faire valoir ses arguments, un membre peut être exclu en cas de comportement ou d'acte portant préjudice aux intérêts et à la réputation de l'association.



L'exclusion d'un membre est prononcée, sur proposition du conseil d'administration, par l'Assemblée Générale, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Le membre exclu dispose d'un droit de recours devant les juridictions compétentes.

Titre V. Assemblée générale

Art. 10. L'Assemblée Générale est l'organe suprême de l'association.

L'Assemblée Générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du Conseil d'administration, adressée 15 jours à l'avance par lettre circulaire ou par courrier électronique à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale se réunit également sur demande d'un tiers des membres de l'association.

Si besoin, un membre peut se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'Assemblée Générale seront portées à la connaissance des membres par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Titre VI. Administration

Art. 11. L'association est gérée par un Conseil d'administration composé de maximum 7 membres, élus par l'Assemblée Générale à la majorité simple des votes valablement émis. La durée de leur mandat est de trois ans.

Peuvent être élues au Conseil d'administration les personnes physiques membres de l'association ou proposées par une personne morale membre de l'association.

En consultation avec ses membres, le Conseil d'administration élabore les documents stratégiques pour l'Assemblée Générale de l'association et assure la conduite des opérations générales de l'association. Le Conseil exerce à cet effet les pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts ou délégués par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'administration nomme en son sein un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier.

Le Conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire, les membres exprimant leur accord par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble des circulaires constituera le procès-verbal faisant preuve de la résolution. Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Il décide à la majorité des membres présents.

Si besoin, un administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur moyennant procuration écrite.

Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux qui sont rendus accessibles à tous les membres de l'association.

Le Conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire, les membres exprimant leur accord par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble des circulaires constituera le procès-verbal faisant preuve de la résolution.

Pour remplir sa mission, le Conseil peut se faire assister par toute personne ou institution qu'il estime nécessaire.

Art. 12. Le Conseil d'administration se réunit, sur convocation de la part de son Président, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Le Président est obligé de convoquer une réunion du Conseil d'administration à la demande de trois de ses membres.

Les membres du Conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié au minimum cinq jours ouvrables avant la tenue de la réunion.

Art. 13. Le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, le Vice-Président préside et dirige les réunions du conseil

Dans les décisions du Conseil d'administration, le Président sera animé par la recherche du consensus entre les membres du Conseil

- **Art. 14.** Le Conseil d'administration peut déléguer, pour des affaires particulières, ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.
- **Art. 15.** Les membres de l'association, comme les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à une rémunération pour leurs activités auprès de l'association.

Titre VII. Cotisations et contributions

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une cotisation dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée Générale mais qui ne pourra pas dépasser 5.000 EUR (cinq mille euros).

Cette cotisation ne sera pas restituée en cas de démission ou d'exclusion d'un membre.



Art. 17. Outre les cotisations, l'association affectera les fonds supplémentaires qu'elle recueillera (contributions volontaires de ses membres, dons et libéralités, subsides publics...) exclusivement à des activités entrant dans le cadre de ces objectifs.

Titre VIII. Mode d'établissement des comptes

- **Art. 18.** Le Conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'Assemblée Générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.
- Art. 19. L'Assemblée Générale nomme chaque année parmi ses membres un réviseur de caisse ou désigne un réviseur externe indépendant.

Titre IX. Modification des statuts

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre X. Dissolution et liquidation

- **Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.
- Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'Assemblée Générale.

Titre XI. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2014067213/180.

(140078206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Immocris, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 72.711.

Les comptes annuels au 12.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068219/9.

(140079911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Affinia Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.119.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of April.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Wix-Filtron Sp.Zo.o., a private company with limited liability incorporated under the laws of Poland, having its registered office at Wrocławskiej 145, 63-800 Gosty, Poland, registered with the entrepreneurs' register under number KRS 0000049910 by the District Court Pozna -Nowe Miasto i Wilda in Pozna, IX Economy Department of the National Court Register,

here represented by Ms Marzena Cwierz, a private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 18 th April 2014.

- I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.
- II. Wix-Filtron Sp.Zo.o., prequalified, declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Affinia Luxembourg Finance S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161119, incorporated by a notarial deed on the twenty-third day of May, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1828, on the 10 th day of August, 2011. The articles of incorporation were amended for the last time by a notarial deed on the nineteenth day of December, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 568, on the 4 th March, 2014.



Agenda

- 1. To increase the Company's share capital by an amount of twelve million Dollars of the United States of America (USD 12,000,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred one million one hundred and nine thousand Dollars of the United States of America (USD 101,109,000.-), divided into one hundred one million one hundred and nine thousand (101,109,000) shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each to an amount of one hundred thirteen million one hundred and nine thousand Dollars of the United States of America (USD 113,109,000.-), divided into one hundred thirteen million one hundred and nine thousand (113,109,000) shares with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each, by the issue of twelve million new shares with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.
- 2. To accept the subscription of twelven million (12,000,000) shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each, by Wix-Filtron Sp.Z.o.o., the full payment of these shares by means of a contribution in cash of twelve million Dollars of the United States of America (USD 12,000,000.-).
 - 3. To amend article 5 paragraph 1 of the Company's Articles of Incorporation.
 - 4. Miscellaneous.

The appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of twelve million Dollars of the United States of America (USD 12,000,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred one million one hundred and nine thousand Dollars of the United States of America (USD 101,109,000.-), divided into one hundred one million one hundred and nine thousand (101,109,000) shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each to an amount of one hundred thirteen million one hundred and nine thousand Dollars of the United States of America (USD 113,109,000.-), divided into one hundred thirteen million one hundred and nine thousand (113,109,000) shares with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each by the issue of twelve million (12,000,000) new shares with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to accept the following subscription:

Subscription/Payment

Thereupon intervenes Marzena Cwierz, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney appointed by Wix-Filtron Sp.Zo.o, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe to twelve million (12,000,000) shares, and to make payment in full for all such new shares by means of a contribution in cash of twelve million Dollars of the United States of America (USD 12,000,000.-).

Proof of the payment in cash has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

Art. 5. Share Capital. (Paragraph 1).

"Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at one hundred thirteen million one hundred and nine thousand Dollars of the United States of America (USD 113,109,000.-) divided into one hundred thirteen million one hundred and nine thousand (113,109,000) shares with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately four thousand three hundred euros (4,300.-EUR)

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente avril.



Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Wix-Filtron Sp.Z.o.o., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois Polonaises, ayant son siège social à Wrocł.awskiej 145, 63-800 Gosty , Poland, enregistrée au Registre des entrepreneurs sous le numéro KRS 0000049910 par la Cour du District de Pozna .-Nowe Miasto i Wilda à Pozna , IX Département Economique du Registre de la Cour Nationale,

ici représentée par Mademoiselle Marzena Cwierz demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 avril 2014.

- I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.
- II. Wix-Filtron Sp.Z.o.o., préqualifié, déclare qu'il est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Affinia Luxembourg Finance S.à r.l.., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Petrusse, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.119, constituée par acte notarié du 23 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1828 du 10 août 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 19 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 568 du 4 mars 2014.

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société de douze millions de dollars américains (USD 12.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de cent un millions cent neuf mille dollars américains (USD 101.109.000.-) représenté par cent un millions cent neuf mille (101.109.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune à un montant de cent treize millions cent neuf mille dollars américains (USD 113.109.000.-), divisé en cent treize millions cent neuf mille (113.109.000) actions d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune, par l'émission de dix millions de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
- 2. Acceptation de la souscription de douze millions (12.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune par Wix-Filtron Sp.Z.o.o., le paiement intégral de ces parts sociales par un apport en espèces d'un montant de douze millions de dollars américains (USD 12.000.000.-).
 - 3. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions précédentes.
 - 4. Divers.

La partie comparante, préqualifiée, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de douze millions de dollars américains (USD 12.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de cent un millions cent neuf mille dollars américains (USD 101.109.000.-) représenté par cent un millions cent neuf mille (101.109.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune à un montant de cent treize millions cent neuf mille dollars américains (USD 113.109.000.-), divisé en cent treize millions cent neuf mille (113.109.000) actions ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune par l'émission de douze million (12.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription suivante:

Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu Marzena Cwierz susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée de Wix-Filtron Sp.Z.o.o., préqualifié, en vertu de la procuration prémentionnée.

La comparante déclare souscrire à douze million (12.000.000) de nouvelles parts et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de douze millions de dollars américains (USD 12.000.000.-).

La preuve du paiement en espèce a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe premier des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social. (Paragraphe 1).

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la société est fixé cent treize millions cent neuf mille dollars américains (USD 113.109.000.-) représenté cent treize millions cent neuf mille (113.109.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées».



Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille trois cents euros (4.300.-EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Cwierz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mai 2014. Relation: LAC/2014/21145. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014067223/149.

(140078502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Wickler Patrimoine S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 154.386.

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de mai.

Par-devant Maitre Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «WICKLER PATRIMOINE S.A.» (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 154.386, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Rambrouch, le 12 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1762 du 28 août 2010, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par le notaire soussigné, alors de résidence à Rambrouch, en date du 16 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2418 du 10 novembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mathias WICKLER, entrepreneur, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 10, Rue Prince Guillaume.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christianne WICKLER, indépendante, demeurant à L-9160 Ingeldorf, 34 b, route d'Ettelbruck.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges WICKLER, entrepreneur, demeurant à L-9132 Schieren, 12, Op der Schlaed.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
 - 1. Transfert du siège social de L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle à L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle;
 - 2. En conséquence, modification de l'article 3 des statuts de la Société;
- 3. Modification du pouvoir de signature des administrateurs au niveau des statuts de la Société et modification correspondante de l'article 13 des statuts de la Société;
 - 4. Révocation de Maître Marianne GOEBEL en tant d'administrateur de la Société;



- 5. Nomination de Monsieur Georges WICKLER, de Madame Mariette WICKLER et de Madame Christianne WICKLER en tant que nouveaux administrateurs de la Société;
 - 6. Révocation de la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A. en tant que commissaire aux comptes;
 - 7. Nomination de Lut Laget Tax Audit & Accountancy en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société;
 - 8. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle à L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune d'Erpeldange.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le pouvoir de signature des administrateurs au niveau des statuts de la Société et de modifier en conséquence l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de trois administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.».

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer, avec effet immédiat, Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, en sa qualité d'administrateur de la Société.

L'assemblée générale décide de lui accorder décharge pour l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société.

- Monsieur Georges WICKLER, entrepreneur, né le 16 mai 1962 à Diekirch, demeurant à L-9132 Schieren, 12, Op der Schlaed;
- Madame Mariette WICKLER, commerçante, née le 16 mai 1966 à Ettelbruck, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 7, rue Prince Guillaume;
- Madame Christianne WICKLER, indépendante, née le 21 février 1960 à Diekirch, demeurant à L-9160 Ingeldorf, 34 b, route d'Ettelbruck.

Le mandat des nouveaux administrateurs prénommés prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer, avec effet immédiat, la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 56.682, en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société.

L'assemblée générale décide de lui accorder décharge pour l'exécution de leur mandat.



Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société, Lut Laget Tax Audit & Accountancy, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue J.P. Brasseur, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 53.981, représentée par Madame Lutgard LAGET, avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passée à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux Membres du Bureau, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. WICKLER, M. WICKLER, C. WICKLER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 07 mai 2014. Relation: DIE/2014/5716. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014067162/106.

(140077755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Platon Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.044.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de Monsieur Geoffroy t'Serstevens en sa qualité de gérant B de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 mars 2014, il a été décidé de nommer TREVES SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.249, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que gérant B en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

A titre informatif, veuillez noter que Mr. Ely Michel Ruimy, en sa qualité de gérant A de la Société, demeurant professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Grande Bretagne.

A titre informatif, veuillez noter que Mr. Antoine Lam-Chok, en sa qualité de gérant B de la Société, demeurant professionnellement au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of Mr. Geoffroy t'Serstevens as a B manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 25 March 2014, it has been decided to appoint TREVES SERVICES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180.249, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as B manager in place of the resigning manager for an indefinite period.

For your information, please note that Mr. Ely Michel Ruimy, as A manager of the Company, resides professionally at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

For your information, please note that Mr. Antoine Lam-Chok, as B manager of the Company, resides professionally at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014067737/31.

(140079205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck